

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée Générale Ordinaire de WAFASALAF, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113 179 500 dirhams, dont le siège social est situé au 72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48 409, agréée par Arrêté du Ministre des Finances n° 1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie le lundi 31 mai 2021 à dix heures, au siège social situé au 72, angle rue Ram Allah et boulevard Abdelmoumen, Casablanca, sous la présidence de Monsieur Ismail DOUIRI, Président du Conseil de surveillance.

L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié :

- la nomination de Monsieur Rachid KETTANI en qualité de membre du Conseil de Surveillance de WAFASALAF ;
- la nomination de Monsieur Stéphane PRIAMI * en qualité de membre du Conseil de Surveillance de WAFASALAF en remplacement de Monsieur Sébastien CHAMBARD ;
- la nomination de Monsieur Sébastien CHAMBARD en sa qualité de représentant permanent de CA CF au Conseil de Surveillance de WAFASALAF en remplacement de Monsieur Laurent CAZELLES ;
- la nomination de Madame Touria ABDOU IKHIAR* en qualité de membre du Directoire de WAFASALAF ;
- le renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes Ernst & Young ainsi que Fidaroc Grant Thornton Maroc* ;
- le montant des jetons de présence est de 500 000** DH Nets à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2021.

* sous réserve d'obtention de l'accord d'approbation de Bank Al-Maghrib.

** étant entendu 25000 Euros Nets pour le membre indépendant devant être rémunéré en euros et 250 000 Dirhams Nets pour le membre indépendant rémunéré en Dirhams.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2020 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire accompagnés du rapport résumé des Commissaires aux Comptes n'ont subi aucun changement.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- approuvé, dans leur intégralité, tous les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice 2020 ;
- donné aux membres du Directoire au titre de leur gestion de l'exercice 2020 et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mission, quitus entier et définitif ;
- donné décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice 2020 ;
- le résultat étant déficitaire sera affecté en report à nouveau.

Le Directoire